



Chambre régionale des comptes
des Pays de la Loire

**Réponse de M. Joël-Guy BATTEUX,
Maire de la commune de Saint-Nazaire**

au rapport d'observations définitives

de la chambre régionale des comptes des Pays de la Loire

en date du 19 juillet 2011

CRC Pays-de-la-Loire

KPL GA110715 KJF

02/09/2011

VILLE DE
SAINT-NAZAIRE
BOÎTE POSTALE 416
44606 SAINT-NAZAIRE CEDEX
TÉLÉPHONE : 02 40 00 40 00
TÉLÉCOPIEUR : 02 40 00 40 10



Saint-Nazaire

Madame la Présidente
de la Chambre régionale des comptes
des Pays de la Loire
25 rue Paul Bellamy – BP 14119
44041 NANTES Cedex 1

N/Réf.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – BR/BB - Poste 42.06

V/Réf.

Saint-Nazaire, le 1^{er} septembre 2011

CHAMBRE REGIONALE
- 2 SEP. 2011
DES COMPTES

Madame la Présidente,

Je vous communique, ci-joint, la réponse que je souhaite apporter à votre lettre d'observations définitives concernant la gestion de l'Office municipal de la jeunesse à Saint-Nazaire.

Mes services restent à la disposition de vos collaborateurs pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire

Joël BATTEUX



Chambre régionale des comptes
des Pays de la Loire
25 rue Paul Bellamy – BP 14119
44041 NANTES cedex 1

Direction générale des services – BR/bb – poste 42.06

Saint-Nazaire, le 1^{er} septembre 2011

**REPONSE AUX OBSERVATIONS DEFINITIVES
DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
SUR LA GESTION DE
L'OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE
DE SAINT NAZAIRE**

La Ville de Saint-Nazaire attache la plus grande importance à la qualité des relations établies avec l'Office Municipal de la Jeunesse.

Celui-ci participe, de manière très positive, à la mise en œuvre des orientations déclinées au sein du Projet Educatif Local (P.E.L.) « l'éducation, l'affaire de tous, une ambition pour chacun » qui constitue un axe majeur de la politique municipale. L'engagement de la Ville aux côtés de l'O.M.J. trouve naturellement son fondement dans cette adhésion au projet municipal en direction des jeunes.

Le rapport définitif de la Chambre stipule que le fonctionnement interne de l'association n'appelle pas de remarque particulière, ce point très positif mérite d'être souligné.

Concernant les observations relatives à l'activité et aux indicateurs qui en découlent, au suivi des données relatives au personnel, le Président de l'Association a, dans sa réponse à la Chambre, confirmé son intention de travailler à une meilleure fiabilité de l'ensemble de ces indicateurs, en s'appuyant notamment sur les objectifs fixés dans le P.E.L., démarche à laquelle l'association a adhéré sans réserve.

De toute évidence, les deux partenaires partagent la même volonté de cerner le plus précisément possible les données relatives à l'activité de l'association et ce naturellement pour mieux répondre aux attentes des usagers en fonction de l'évolution des pratiques.

Par ailleurs, la convention générale entre la Ville et l'O.M.J. et ses annexes arrivant à terme en fin d'année, un travail technique préparatoire a été engagé dès le mois de juin entre les services municipaux et la direction de l'O.M.J.

Au-delà des préconisations de la C.R.C. portant sur la mise à jour des conventions annexes qui concernent les locaux et les personnels mis à disposition, il s'agira aussi d'intégrer de nouvelles déclinaisons éducatives au regard de la démarche engagée par la Ville en direction des 12-25 ans : "paroles de jeunes".

Au niveau financier, la Ville de Saint-Nazaire a toujours été le premier financeur de l'association. Ainsi, au BP 2010, la contribution de la Ville représentait avec 3 227 051€ (subvention ordinaire, transfert de charges et marché de prestations), 79,70 % du budget global de l'association.

Dans le cadre du budget 2011, avec un montant de 2 378 920 € au titre de la seule subvention ordinaire, l'association a bénéficié d'une hausse de la contribution municipale de 3.61 % alors que le paramètre d'évolution maximale pour les associations était de 1.2 %. Ainsi, la subvention versée par la Ville représente plus de 90% des subventions totales reçues par l'association.

A propos des accueils périscolaires, cette prestation a fait l'objet d'un appel d'offres auquel l'association a remis une proposition de prestations.

La baisse de la rémunération globale de l'O.M.J. entre les années scolaires 2008-2009 et 2009-2010 s'explique par l'intervention nouvelle de personnels municipaux (ATSEM) sur plusieurs sites en lieu et place des personnels de l'association.

De manière plus générale, la mise à jour des conventions devra permettre de trouver un équilibre cohérent entre les ressources affectées à l'association dans le cadre du marché de prestations de services et celles résultant de la subvention d'exploitation, en lien avec la thématique centrale de la définition de l'activité.